

Conseil sur les affaires générales et la politique (du 5 au 8 mars 2019)



CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

1. Le Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « Conseil ») s'est réuni du 5 au 8 mars 2019, en présence de 70 Membres (y compris 1 ORIE membre, 3 États non membres et d'autres observateurs de 3 OIG / 9 ONG)¹.

Cérémonies : demande d'admission en qualité de Membre ; signatures, ratifications des Conventions de la HCCH et adhésions à celles-ci

2. Le Conseil a assisté :
 - à la proposition du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas d'admettre la République du Honduras en qualité de Membre de la HCCH ;
 - à la signature et à la ratification de la *Convention de la HCCH du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* par la République du Honduras.
3. Le Conseil s'est également félicité du rapport selon lequel la République coopérative du Guyana a déposé les instruments d'adhésion à :
 - la *Convention de la HCCH du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ;
 - la *Convention de la HCCH du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*.

¹ Notamment les Membres de la HCCH suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Principauté d'Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, République populaire de Chine, Chypre, République de Corée, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zambie ; les observateurs suivants : Honduras, Indonésie et République dominicaine ; les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant (UNCRC), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) ; et les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : *American Association of Private International Law (ASADIP)*, *European Law Institute (ELI)*, *International Association of Consumer Law (IACL)*, *International Bar Association (IBA)*, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), *P.R.I.M.E. Finance Foundation*, Union internationale des avocats (UIA), Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et Union internationale des magistrats (UIM).

Travaux en vue de l'élaboration d'éventuels nouveaux instruments

Projet Jugements

4. Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers selon lequel elle avait achevé son mandat. Le Conseil a enjoint au Bureau Permanent de poursuivre la préparation de la Vingt-deuxième session, qui se tiendra du 18 juin au 2 juillet 2019 à La Haye.
5. Le Conseil a confirmé le mandat donné au Bureau Permanent visant à planifier une nouvelle réunion du Groupe d'experts traitant des questions relatives à la compétence en vue d'élaborer un instrument additionnel. Comme l'a demandé le Conseil, cette réunion aura lieu au cours de la première semaine de février 2020. Le Groupe d'experts fera le point de la situation au Conseil lors de sa réunion de 2020.
6. Le Conseil a demandé au Bureau Permanent de réviser le Document préliminaire No 26 pour tenir compte des discussions des Membres sur la finalisation du Rapport explicatif et d'affirmer l'importance fondamentale du principe du consensus. Il a demandé que le Document préliminaire modifié, accompagné du Règlement intérieur actuel de la HCCH, soit distribué au plus tard dans les deux mois avant la tenue de la Session diplomatique afin de faciliter l'adoption des règles de procédure en vue de ladite Session.

Projet Filiation / Maternité de substitution

7. Le Conseil a fait bon accueil aux rapports du Groupe d'experts. Il a approuvé la poursuite des travaux conformément au dernier rapport du Groupe d'experts et a constaté que la plupart des experts ont préconisé que les travaux futurs soient consacrés à l'élaboration des deux instruments suivants :
 - un instrument général de droit international privé traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères portant sur la filiation ;
 - un protocole distinct traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères en matière de filiation résultant de conventions de maternité de substitution à caractère international.
8. Le Conseil est convenu qu'une autre réunion du Groupe devrait être convoquée avant la tenue de la réunion du Conseil de 2020. La tâche initiale du Groupe d'experts consiste à proposer des dispositions à inclure dans d'éventuels instruments futurs relatifs à la reconnaissance des décisions judiciaires, comme indiqué dans les rapports du Groupe d'experts.
9. Le Conseil a reconnu que la possibilité de prendre des dispositions relatives aux règles de droit applicable et à la coopération doit être étudiée et discutée plus avant.
10. Le Conseil a précisé que les travaux de la HCCH dans le domaine des conventions de maternité de substitution à caractère international ne doivent pas être considérés comme soutenant ou rejetant la maternité de substitution.
11. Le Conseil est convenu que les adoptions internationales, y compris les adoptions relevant du champ d'application de la Convention Adoption internationale de 1993, devraient être exclues du champ d'application du projet Filiation / Maternité de substitution. Le Conseil a souligné l'importance de ne pas porter atteinte à la Convention de 1993.
12. Le Groupe d'experts fera état de l'avancée de ses travaux lors de la réunion du Conseil de 2020.

Reconnaissance des adoptions nationales

13. Le Conseil a reconnu que la reconnaissance des adoptions nationales soulève de nombreuses questions et un grand nombre de défis importants. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une priorité pour la HCCH à l'heure actuelle, le sujet pourrait être abordé par le Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution à un stade ultérieur.

Projet Touristes et visiteurs

14. Le Conseil s'est félicité du rapport du Groupe d'experts et du rapport final préparé par le Consultant, M. Guinchard, sur l'opportunité et la faisabilité de travaux complémentaires dans ce domaine. Le Conseil a remercié le Gouvernement du Brésil pour son soutien constant à ce projet.
15. Eu égard aux problèmes rencontrés par les touristes internationaux et au mandat de la HCCH, le Conseil a demandé au Bureau Permanent de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer une réunion du Groupe d'experts afin de déterminer si la HCCH pourrait contribuer à résoudre ces problèmes. Dans l'affirmative, le Conseil a demandé au Groupe d'experts d'identifier une série d'options, juridiquement contraignantes ou non, pour y remédier. Le Conseil a en outre invité le Bureau Permanent à solliciter l'avis des Membres sur les questions que le Groupe d'experts doit examiner avant qu'il ne se réunisse.
16. Le Conseil a reconnu la capacité du Bureau Permanent d'entreprendre, si le Groupe d'experts l'estime nécessaire, des travaux complémentaires afin de l'aider à identifier des options en utilisant le solde de la contribution volontaire versée par le Gouvernement du Brésil, pour autant que les travaux soient achevés à temps pour être inclus dans le rapport du Groupe d'experts afin de permettre au Conseil de prendre une décision concernant l'avenir du projet.
17. Le Conseil a demandé que le Groupe d'experts présente un rapport sur ses conclusions, les options qu'il aura identifiées et les arguments en faveur et à l'encontre de chaque option lors de la réunion du Conseil de 2020.

Accords familiaux

18. Le Conseil a remercié le Groupe d'experts pour son travail et pour l'élaboration du projet révisé de *Guide pratique sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre des différends internationaux impliquant des enfants*.
19. Compte tenu des préoccupations exprimées, le Conseil n'a pas approuvé le projet de Guide pratique révisé. Il a demandé que le projet soit distribué à nouveau aux Membres afin qu'ils puissent fournir des commentaires supplémentaires dans un délai de trois mois. Les commentaires reçus seront mis à la disposition des autres Membres sur le Portail sécurisé du site web de la HCCH. Le projet sera ensuite révisé par le Groupe d'experts en vue, notamment, d'en améliorer la compréhension pour le plus grand nombre. La version ainsi finalisée sera ensuite distribuée aux Membres pour approbation. En l'absence d'objection dans un délai d'un mois, le projet de Guide sera considéré comme approuvé ; en cas d'une ou de plusieurs objections, il sera soumis au Conseil lors de sa réunion de 2020, sans que des travaux supplémentaires ne soient entrepris. Le Conseil a demandé que le Bureau Permanent informe immédiatement les Membres de toute objection.

Coopération entre UNIDROIT, la CNUDCI et d'autres organisations internationales

20. Le Conseil s'est félicité de l'état d'avancement du projet de Guide relatif aux instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux. Le Conseil a pris acte de la complexité inhérente à la nature des processus d'approbation multipartite des projets conjoints. Compte tenu d'un certain chevauchement entre les membres

des organisations, le Conseil s'est félicité des efforts en cours pour rationaliser le processus d'approbation du projet de Guide. Le Conseil a invité le Bureau Permanent à distribuer un projet consolidé aux Membres afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires. Dans le cadre du processus d'approbation tripartite, le projet sera examiné lors de la réunion du Conseil en 2020.

21. Le Conseil a approuvé le projet final du Guide OMPI-HCCH, intitulé « Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Un guide à l'intention des juges » et a demandé au Bureau Permanent de coopérer avec l'OMPI en vue de sa publication et promotion. Le Conseil a remercié les deux auteurs du Guide sur la propriété intellectuelle, M. Bennet et le juge Granata, le Secrétariat de la CNUDCI pour sa contribution technique et l'OMPI pour son assistance dans la préparation du Guide.
22. Le Conseil a invité le Bureau Permanent à coopérer avec le Secrétariat de l'OMPI en vue de la publication du Guide et a encouragé les activités conjointes de la HCCH et de l'OMPI visant à promouvoir celui-ci largement auprès des autorités judiciaires et autres parties prenantes concernées.
23. Reconnaissant son impact sur le programme de travail et d'autres priorités, le Conseil a encouragé le Bureau Permanent, sous réserve des ressources disponibles, à continuer à fournir des avis d'experts en réponse aux demandes d'autres organisations internationales, y compris les organisations sœurs de la HCCH, UNIDROIT et la CNUDCI. Le Conseil a pris bonne note du fait que la mise à disposition de cette expertise ne constituerait pas le point de vue de la HCCH à moins que le Conseil ne l'approuve.

Activités post-conventionnelles

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

Groupe de travail sur l'article 13(1)(b)

24. Le Conseil a remercié le Groupe de travail et a souligné l'importance d'élaborer un Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b). Compte tenu des préoccupations exprimées, le Conseil n'a pas approuvé le projet de Guide révisé. Il a demandé que le projet soit distribué à nouveau aux Membres afin qu'ils puissent fournir des commentaires supplémentaires dans un délai de deux mois. Les commentaires reçus seront mis à la disposition des autres Membres sur le Portail sécurisé du site web de la HCCH. Le projet de Guide sera ensuite révisé par le Groupe de travail. La version ainsi finalisée sera ensuite distribuée aux Membres pour approbation. En l'absence d'objection dans un délai d'un mois, le projet de Guide sera considéré comme approuvé ; en cas d'une ou de plusieurs objections, il sera soumis au Conseil lors de sa réunion de 2020, sans que des travaux supplémentaires ne soient entrepris. Le Conseil a demandé que le Bureau Permanent informe immédiatement les Membres de toute objection.

Processus de Malte et Groupe de travail associé sur la médiation

25. Le Conseil a pris acte des évolutions récentes dans ce domaine et s'est félicité du rapport du Canada en sa qualité de co-Président du Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte. Le Conseil a demandé que des informations complémentaires sur le Groupe de travail soient disponibles sur le site web de la HCCH.

Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et communications judiciaires directes

26. Le Conseil s'est félicité de l'actualisation fournie par le Bureau Permanent en ce qui concerne le RIJH et les communications judiciaires directes, ainsi que de la mise en place d'un portail sécurisé pour le RIJH. Le Conseil a remercié le Gouvernement de l'Allemagne pour sa contribution volontaire visant à promouvoir le développement du portail sécurisé.

27. Le Conseil a pris acte de la proposition du Gouvernement de Singapour d'accueillir la prochaine réunion mondiale du RIJH en juillet 2020.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (y compris iSupport) et son Protocole

28. Le Conseil a enjoint au Bureau Permanent de commencer à préparer la tenue d'une éventuelle première réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 et du Protocole de 2007 en diffusant, d'ici juillet 2019, des questionnaires sur ces deux instruments. Le Bureau Permanent présentera au Conseil un rapport sur les résultats de ces questionnaires lors de la réunion de 2020. Sur la base de ce rapport, le Conseil examinera s'il est nécessaire de tenir une première réunion de la Commission spéciale, qui pourrait avoir lieu en juin 2020.
29. Le Conseil s'est félicité de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent concernant iSupport.

Transferts internationaux d'aliments

30. Le Conseil a souscrit à la création d'un Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments qui se réunira en septembre 2019. Le Groupe d'experts devrait être composé d'experts en matière d'aliments pour enfants et d'experts du secteur financier. Celui-ci aura pour tâche principale d'établir une liste de bonnes pratiques dans ce domaine. Après une première réunion en personne, le Groupe d'experts pourrait se réunir par vidéoconférence. Le Groupe d'experts fera état de l'avancée de ses travaux lors de la réunion du Conseil de 2020.

Convention Adoption internationale de 1993

31. Le Conseil a apporté son soutien à la poursuite des travaux du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier, y compris par le biais d'une réunion en personne devant être convoquée avant juin 2019.
32. Le Conseil a réaffirmé que la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993 devrait se tenir en 2021, sous réserve des ressources disponibles et du programme de travail global de la HCCH.
33. Le Conseil a pris acte de l'importance de l'assistance technique eu égard à la mise en œuvre de cette Convention et du besoin d'assurer le financement nécessaire au maintien du Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (« ICATAP »).

Convention Protection des adultes de 2000

34. Le Conseil a enjoint au Bureau Permanent de préparer la tenue d'une première réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000 au cours du premier semestre 2022. Un bref questionnaire visant à identifier les points que la Commission spéciale devrait aborder sera diffusé d'ici le mois de septembre 2019. Le Bureau Permanent présentera à cet égard un rapport au Conseil lors de sa réunion en 2020. Le Bureau Permanent est invité à étudier la possibilité d'organiser des réunions parallèles pour appuyer la mise en œuvre de la Convention de 2000.

Entraide judiciaire et administrative internationale et contentieux international

Convention Apostille de 1961

11^e Forum e-APP

35. Le Conseil s'est félicité de l'annonce de la tenue du 11^e Forum international sur le Programme d'Apostilles électroniques (e-APP), qui aura lieu du 16 au 18 octobre 2019 au Brésil. Le Conseil a encouragé le Bureau Permanent à continuer de suivre les progrès technologiques pertinents (tels que les technologies du grand livre distribué) et les questions d'interopérabilité en relation avec l'e-APP, et plus généralement avec la Convention. Le Conseil a invité le Bureau Permanent à continuer d'organiser des forums e-APP en marge des réunions de la Commission spéciale.

Commission spéciale Apostille

36. Le Conseil a approuvé le projet visant à convoquer une réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille en 2021. Le Conseil a chargé le Bureau Permanent de diffuser un questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention, les nouveaux développements technologiques, ainsi que sur les défis pertinents liés à l'utilisation de différentes technologies.

Manuel Apostille

37. Le Conseil a souscrit aux travaux en cours menés par le Bureau Permanent concernant la préparation de la deuxième édition du Manuel pratique sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille.

Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970

Guide de bonnes pratiques concernant la liaison vidéo

38. Le Conseil s'est félicité de la préparation du projet de Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves et a remercié le Groupe d'experts. Il a demandé que le projet de Guide soit distribué à nouveau aux Membres afin qu'ils puissent fournir des commentaires supplémentaires dans un délai d'un mois. Les commentaires reçus seront mis à la disposition des autres Membres sur le Portail sécurisé du site web de la HCCH. Le projet sera ensuite révisé par le Groupe d'experts. La version ainsi finalisée sera ensuite distribuée aux Membres pour approbation. En l'absence d'objection dans un délai d'un mois, le projet de Guide sera considéré comme approuvé ; en cas d'une ou de plusieurs objections, il sera soumis au Conseil lors de sa réunion de 2020, sans que des travaux supplémentaires ne soient entrepris. Le Conseil a demandé que le Bureau Permanent informe immédiatement les Membres de toute objection.

Manuels pratiques

39. Le Conseil a chargé le Bureau Permanent de préparer de nouvelles éditions des Manuels pratiques sur le fonctionnement des Conventions Notification et Preuves.

Transmission électronique des demandes

40. Le Conseil a chargé le Bureau Permanent de mener des travaux concernant le développement d'un système électronique qui viendrait soutenir et améliorer le fonctionnement des Conventions Notification et Preuves. Il a été demandé au Bureau Permanent de fournir une actualisation lors de la réunion du Conseil de 2020, laquelle devrait porter sur les questions suivantes : si les technologies de l'information pourraient venir soutenir et améliorer le fonctionnement des Conventions, et de quelle manière ; les pratiques actuelles en matière de transmission électronique des demandes au titre des Conventions ; les obstacles juridiques et

technologiques à cette transmission et la meilleure façon de les surmonter ; et comment un éventuel système international de transmission électronique serait financé.

Convention Élection de for de 2005

41. Le Conseil a pris acte de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent concernant la Convention Élection de for de 2005 et a encouragé le Bureau Permanent à promouvoir davantage la Convention, y compris en liaison avec d'autres instruments de la HCCH.

Droit commercial et financier international

Principes de La Haye de 2015

42. Le Conseil a pris note de l'actualisation fournie par le Bureau Permanent concernant les Principes de la HCCH de 2015 et a invité le Bureau Permanent à prendre des mesures spécifiques pour encourager une utilisation plus répandue de ces Principes.
43. Le Conseil a pris note de la publication du Guide de l'OEA sur la loi applicable aux contrats internationaux dans les Amériques et s'est félicité de la coopération du Bureau Permanent avec l'OEA à cet égard.

Convention Trust de 1985 et Titres de 2006

44. Le Conseil a pris note de l'actualisation présentée oralement concernant les Conventions Titres et Trust et a souscrit à la proposition du Bureau Permanent visant à diffuser un questionnaire relatif à ces Conventions ainsi qu'à d'autres Conventions et instruments de la HCCH relevant du domaine du droit commercial et financier, pour évaluer leur fonctionnement pratique et identifier les raisons pour lesquelles les Parties n'ont pas adhéré à ces instruments. L'analyse du questionnaire pourrait aboutir à l'organisation d'une conférence internationale en 2022.

Rapport sur l'assistance post-conventionnelle (du premier janvier au 31 décembre 2018)

45. Le Conseil a salué les progrès réalisés par le Bureau Permanent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'assistance post-conventionnelle dans le cadre des Conventions de la HCCH.

Rapport des Bureaux régionaux

46. Le Conseil a salué les rapports des Bureaux régionaux et a reconnu l'excellence des services rendus par ces derniers à la HCCH.

Gouvernance de l'Organisation

Groupe de travail chargé d'élaborer la future procédure de nomination du Secrétaire général de la HCCH

47. Le Conseil s'est félicité de l'actualisation fournie par le Président du Groupe de travail et a souligné l'importance de finaliser ces travaux.

Rapport du Groupe de travail sur le Règlement intérieur de la HCCH

48. Le Conseil a pris acte des progrès réalisés par le Groupe de travail et a remercié l'Ambassadeur Czepelak pour sa présidence et a rappelé l'importance de mener à bien ces travaux. Il n'a pas souscrit au projet sur la Politique concernant les observateurs.

49. Le Bureau Permanent a diffusé une liste des observateurs qu'il envisage d'inviter à la Session diplomatique sur la Convention Jugements. Le Conseil a chargé le Bureau Permanent de tenir les Membres informés, au plus tard un mois avant la tenue de la Session diplomatique, de la liste des observateurs ayant accepté ces invitations. Le Conseil a également demandé que les coordonnées, y compris les URL, soient partagés à ce moment-là.

Actualisation concernant le nouveau Plan stratégique et l'adoption d'un Cadre politique en matière de présence régionale

50. Le Conseil a approuvé le Plan stratégique de la HCCH pour 2019-2022 sous réserve d'une modification mineure. Les Membres ont remercié l'Ambassadrice Infante pour sa présidence et le Groupe de travail informel.
51. Le Conseil a demandé la reprise des travaux sur le Cadre politique en matière de présence régionale en vue de leur achèvement et de la présentation de ce Cadre politique au Conseil pour approbation lors de sa réunion de 2020.
52. Le Conseil est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion de 2020 l'examen de questions stratégiques telles que celles soulevées à l'occasion des événements ayant entouré le 125^e anniversaire.

Mise à jour sur le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

53. Le Conseil a remercié le Gouvernement de la Chine qui a généreusement offert de continuer à financer le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAS Hong Kong, République populaire de Chine) jusqu'en juin 2021.

Initiatives d'efficacité et de gestion

54. Le Conseil a pris acte des allocations des ressources pour 2018 ainsi que des données historiques fournies par le Bureau Permanent. Le Conseil a soumis des suggestions en vue d'améliorer l'outil d'affectation des ressources.

Utilisation des technologies modernes pour faciliter les travaux de la HCCH

55. Le Conseil a réaffirmé son soutien aux activités du Bureau Permanent en ce qui concerne l'utilisation et le développement des systèmes informatiques à l'appui des Conventions de la HCCH, notamment dans les domaines de l'entraide juridique et du droit de la famille (par ex., e-APP, INCADAT, INCASTAT, iSupport).

Actes et documents de la HCCH : Actualisation et propositions / Production de procès-verbaux pour les réunions

56. Le Conseil a fait bon accueil à l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard aux *Actes et documents* de la HCCH. Il a expérimenté la production de procès-verbaux plus courts accompagnés d'une transcription complète des délibérations et d'un fichier audio connexe pour sa réunion de 2019 et prendra une décision, fondée sur les réactions reçues en réponse à cette expérience, sur les approches futures lors de sa réunion de 2020. Le Bureau Permanent se préparera à se conformer à la décision du Conseil à cet égard.

Mises à jour concernant le Règlement du personnel de la HCCH

57. Le Conseil a pris bonne note de l'actualisation présentée concernant le Règlement du personnel de la HCCH.

Questions financières

58. Le Conseil a accueilli favorablement l'actualisation présentée par le Secrétaire général concernant le projet de budget et l'Exposé des motifs pour l'Exercice financier 2019-2020.
59. Le Conseil a pris acte de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard aux contributions volontaires reçues en 2018 et a remercié les donateurs.

Questions diverses

60. Le Conseil a tenu une discussion préliminaire sur la représentation géographique au sein de la HCCH. Il a demandé au Bureau Permanent de fournir des informations sur les discussions passées tenues dans l'enceinte de la HCCH, ainsi que sur les approches d'autres organisations intergouvernementales internationales sur cette question, pour discussion lors de la réunion du Conseil en 2020.